



# C.S. PROVINS ATHLETISME

Site internet : <http://csprovinsathletisme.e-monsite.com/>

SAISON

2023-2024

## FORMULAIRE D'ADHESION

Remplir en Lettres Capitales et cocher les cases

<input type="checkbox"/> Renouvellement de licence	N° de licence :	<input type="text"/>	Catégorie :	<input type="text"/>					
<input type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> inscription au CSPA	Nom du Club précédent :	<input type="text"/>							
Nom :	<input type="text"/>		Prénom :	<input type="text"/>					
Date de naissance :	<input type="text"/>	/	<input type="text"/>	/	<input type="text"/>	Lieu de naissance :	<input type="text"/>		
Nationalité :	<input type="text"/>		Sexe :	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> F				
Adresse (domicile de l'athlète):	<input type="text"/>								
<input type="text"/>									
Code Postal :	<input type="text"/>	Ville :	<input type="text"/>						
Adresse e-mail (OBLIGATOIRE) :	<input type="text"/>								
<input type="checkbox"/> Portable:	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Domicile:	<input type="text"/>						

### Certificat médical : (Articles L 231-2 et L 231-2-2 du Code du Sport)

1. Pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise et Athlé Running le soussigné majeur certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme en compétition datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.

-Pour les Licences Athlé Santé, le soussigné majeur certifie avoir produit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.

2. Dans le cadre d'un renouvellement de Licence, et dans les conditions prévues par le code du sport, le soussigné peut attester avoir rempli le questionnaire de santé et se voir dispenser de présenter un nouveau certificat médical.

3. Pour la prise d'une 1<sup>ère</sup> licence ou le renouvellement de la licence d'un mineur, le titulaire de l'autorité parental peut attester avoir rempli, avec son enfant, le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et voir son enfant dispenser, dans les conditions prévues par le Code du Sport, de présenter un certificat médical.

### Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :

- **Aux Clubs** : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du Licencié au prix de 0,26 euro TTC (inclus dans le coût de la licence). Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Sport).

- **Aux Licenciés** : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,7 euro TTC (inclus dans le coût de la licence).

J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée

Ou  
 Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à mon intégrité physique

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site [www.athle.fr](http://www.athle.fr) rubrique Assurances)

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements du CSPA, de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

**Droit à l'image** : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre

**Loi Informatique et libertés** (Loi du 6 janvier 1978) :

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre (l'absence de réponse vaut acceptation)

### DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT LORS DE L'INSCRIPTION :

- Cette fiche d'inscription dûment complétée et signée accompagnée du règlement à l'ordre du CS Provins Athlétisme (un paiement en 3 fois est possible par chèque)
- La charte du club signée par l'athlète ou un parent pour les mineurs (en cas de première licence)
- L'autorisation du responsable légal pour les mineurs
- Un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins de trois mois (ou le questionnaire de santé complété pour le renouvellement de licence, attention, celui-ci n'est valable que 3 fois de suite)
- **Date et signature du Licencié** : (des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)